

ATELIER DE CO-CONSTRUCTION n°3

Salle communale de Ravières – 09 novembre 2017

Introduction

La société **Epuron** a opté pour une phase de concertation innovante avec la mise en place de trois ateliers de co-construction pendant la phase d'élaboration du projet. Après avoir animé une première permanence en Décembre 2016 et deux ateliers de co-construction respectivement le 06 septembre 2017 et le 25 octobre 2017, il a été réalisé un troisième atelier le 09 novembre 2017 à la salle communale de Ravières.

L'ensemble des habitants et des élus de Ravières et de Jully ont été avertis par des flyers dans leur boîte aux lettres 15 jours avant l'atelier, flyers distribués par les équipes municipales ; les élus des communes ayant une frontière avec les communes du projet (Ravières et Jully) ont également été conviés. Il s'agit des élus des communes de :

- Nuits (89),
- Cry (89),
- Asnières en Montagne (21),
- Verdonnet (21),
- Fontaine les Sèches (21),
- Sennevoy le Bas (89),
- Sennevoy le Haut (89),
- Stigny (89)
- Chassignelles (89).

Les personnes qui avaient participé aux premiers ateliers de co-construction et qui avaient donné leurs coordonnées Internet ont également reçu un mail les invitant aux deux ateliers suivants. Elles ont également reçu par mail les comptes rendus des derniers ateliers.

La société **Epuron** a confié l'animation de cet atelier à Madame *Delphine CLAUX* experte dans le domaine de l'éolien (bureau d'études **ATER Environnement**) et à Monsieur *Dominique DRUGE*, facilitateur (société **Résurgences FMC**).

5 personnes se sont inscrites à cet atelier. Dans les faits, 25 personnes sont venues à l'atelier et ont toutes été accueillies.

Lors de cet atelier, les participants ont répondu à la question suivante :

Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?

L'objectif de cet atelier était que les participants réfléchissent sur l'apport du parc éolien dans leur quotidien et proposent les mesures d'accompagnement les plus adaptées à leur territoire.

Comme point de départ à leur réflexion, les participants disposaient de deux supports :

- ① 8 planches de photomontages,

2 exemplaires de photomontages étaient affichés dans la salle sur la base de l'implantation envisagée – format A3.

Les montages étaient réalisés à partir de prises de vue faites depuis les bourgs environnant le projet. Chaque photomontage était constitué de deux photos panoramiques présentant pour

la première le paysage sans le projet et pour la seconde, le même paysage avec les implantations du projet.

② Un diaporama présentant les éléments suivants :

- Le bilan de la concertation du dernier atelier : ce qui en a été retenu ?
- A quelle phase du projet en est-on ?
- Quel est le projet d'implantation des éoliennes retenu ?
- Quelles perceptions du parc éolien ?
- Quelles retombées locales pour le territoire ?
- Quelles pistes pour les mesures compensatoires et d'accompagnement ?

L'atelier s'est déroulé en quatre temps :

- Introduction,
Rappel, en groupe plénier, des conclusions de l'atelier précédent puis présentation du diaporama ;
- Travail sur la définition et la hiérarchisation des mesures compensatoires et d'accompagnement possibles sur le territoire,
4 sous-groupes de travail de taille homogène ont travaillé en parallèle.
- Restitution en groupe plénier des mesures proposées par chaque sous-groupe ;
- En clôture de l'atelier, chaque participant, à tour de rôle, partage avec le groupe plénier ce qu'il a retenu du travail de la soirée.

Contenu de l'atelier

Bilan de la concertation précédente

Tout d'abord, il est fait un bilan de la concertation de l'atelier précédent. Les participants sont remerciés pour ce travail réalisé en atelier. Ainsi, il a été retenu les éléments suivants, partagés par le groupe :

- De mettre des éoliennes de grande taille (195 m bout de pale) ;
- D'optimiser le nombre d'éoliennes dans la zone d'implantation du projet ;
- De s'éloigner autant que possible des habitations, avec un minimum à 700 m et si possible 1 000 m ;
- De protéger les vues depuis le bourg de Jully autant que possible ;
- De mettre des éoliennes sur le territoire de Jully tout en le préservant ;
- Selon les groupes, des spécificités sont apparues avec des espaces de respiration entre les groupes d'éoliennes ou la volonté de préserver les vues depuis le château de Nuits.

Note : Il est indiqué pendant la présentation que la hauteur des machines pour ce projet sera de 200 m, en bout de pale et non 195 m, la hauteur avec laquelle les participants ont travaillé pendant l'atelier précédent.

Echange après la présentation

Il s'ensuit un court échange sur les photomontages présentés dans la salle :

- D'un côté, ils donnent une vision globale du paysage depuis le point où est pris la photo,
- De l'autre côté, les prises de vue sont panoramiques. Elles ne permettent pas une projection réelle et ont tendance à aplanir l'image.

Il est convenu que les photomontages qui seront annexés au compte-rendu de l'atelier seront repris et afficheront des angles standardisés de prises de vue de 60° qui correspondent à la vue humaine.

Travail sur le thème

L'objectif de cet atelier est de questionner les participants sur les besoins du territoire et de voir comment le parc éolien, dans son élaboration, pourrait contribuer à son développement ou faciliter le quotidien des habitants.

Afin de lancer les ateliers, le paysagiste Cyril GUIMARD, paysagiste DPLG du bureau d'études ATER Environnement, propose quelques mesures en exemple.

Les participants sont encouragés à trouver de nouvelles mesures d'accompagnement du projet, à les hiérarchiser et à réfléchir également à l'échelle des territoires limitrophes.

Ces éléments sont retranscrits ci-après.

Groupe n°1 :

Avant de détailler les mesures d'accompagnement proposées, le porte-parole de ce groupe explique que les membres de celui-ci n'étaient pas tout à fait d'accord sur la répartition des mesures. Certains souhaitaient que ces mesures ne concernent que la commune Ravières et la commune de Jully, d'autres uniquement la commune de Ravière ou uniquement la commune de Jully.

Les mesures d'accompagnement proposées sont les suivantes :

- 1- Amélioration des moyens de communication sur Ravières notamment :
 - a. Raccordement de la commune de Ravières à la fibre - le câble passe à 1 km de Ravières sur le territoire de Nuits.
 - b. Réseau téléphonique mobile.
- 2- Aménagement de la rue du Port et le développement d'activités (Ravières) ;
- 3- Aménagement de la place Dauphin (Ravières) ;
- 4- Reboisement ou aménagements végétaux à des lieux pertinents pour limiter la perception des éoliennes ;
- 5- Refaire le réseau d'assainissement (Ravières).

Groupe n°2 :

Le groupe n°2 propose les mesures suivantes :

- 1- Création d'emplois liés à la maintenance du parc - idéalement construire une base de maintenance sur le territoire.
- 2- Protection des grues ;
- 3- Réduction des coûts liés à l'électricité et aux impôts fonciers ;
- 4- Budget alloué au maintien des commerces ;
- 5- Cantine biologique pour les enfants – écoles – et les senior - EHPAD ;
- 6- Projet pédagogique lié à l'environnement ;
- 7- Amélioration des conditions de vie pour la maison de retraite ;
- 8- Qualité de l'accessibilité de la voirie pour les PMR ;
- 9- Qualité téléphonique / internet.

Groupe n°3 :

Le groupe 3 était composé exclusivement de raviérois. Ils ont indiqué avant de présenter leur liste de propositions qu'ils ne les ont imaginées que pour Ravières, ne connaissant pas suffisamment les territoires alentours. Le groupe 3 propose les axes de réflexion suivants :

- 1- Autour de la richesse naturelle du site :
 - a. Améliorer les chemins de randonnées / VTT dans le bois ;
 - b. Créer de nouveaux chemins autour d'éléments naturels comme le chêne centenaire, les sources d'eau ...
 - c. Créer un balisage, des aires de pique-nique,
 - d. Créer un chemin d'accès aux pieds des éoliennes avec des panneaux pédagogiques reprenant l'historique et la construction du projet avec les raviérois ;
 - e. Rejoindre les chemins sur les communes environnantes.
- 2- Améliorer le réseau téléphonique mobile ;
- 3- Enterrer les réseaux aériens (électrique et téléphonique) notamment au niveau des bourgs avec des travaux de rénovation des trottoirs ;
- 4- Améliorer l'aspect extérieur par exemple au niveau du port (entrée de village) ou du cadre de vie général ;
- 5- Créer des jardins partagés pour permettre l'apprentissage du jardinage et favoriser les échanges entre les habitants du territoire ;
- 6- Améliorer les aires de jeu dont celle du Patis (estimée actuellement trop proche de la route).

Groupe n°4 :

Le porte-parole indique que le groupe a hiérarchisé les mesures à la fois sur le territoire de Ravières et sur le territoire de Jully.

Ainsi, pour le territoire de Ravières, il est proposé les éléments suivants :

- 1- La mise en place de la 4G avec la pose d'un pylône ;
- 2- Déploiement de la fibre optique ;
- 3- Paysager les bords du canal avec des essences locales ;
- 4- Assainissement ;
- 5- Voirie intra-bourg ;
- 6- Reboisement ;
- 7- Aménagement des parcs municipaux.

Ainsi, pour le territoire de Jully, il est proposé les éléments suivants :

- 1- Amélioration de la voirie intra-bourg ;
- 2- Réaliser l'assainissement collectif sur le hameau de La Maine ;
- 3- Achat de matériel de désherbage mécanique ;
- 4- Reboisement / Régénération ;
- 5- Empierrement des chemins ruraux.

Synthèse

Pour le projet, ce qui est partagé par tous les groupes est le souhait :

- De développer les moyens de communication, soit par la fibre, soit par la mise en place d'une antenne 4G ;
- De mettre en valeur le territoire à travers la création des chemins de randonnée, reliés aux territoires voisins, améliorer les places ou les lieux les plus touristiques, d'enfourer les réseaux électrique et téléphoniques... ;
- D'aider les territoires dans leurs missions régaliennes telles que l'assainissement ou la voirie.

Partage en séance plénière

Avant de clôturer, chaque participant partage son ressenti avec le groupe plénier. Les participants se sont dits satisfaits et/ou intéressés par cet atelier qui leur a permis d'identifier les mesures qui pourraient soutenir leur territoire.

Ils ont exprimé également leur difficulté à définir ces mesures :

- Soit lié au temps : il faudra attendre au plus tôt 3 ans avant que le parc éolien n'entre en phase de construction s'il reçoit un avis favorable du préfet. De ce fait, la Communauté de Communes aura pris des compétences qui ne seront plus à la commune (ex : assainissement, voirie) ;
- Soit lié à trop d'inconnu : budget, accords fonciers pour mettre en place la mesure...

Il est important également pour le groupe que ces mesures puissent bénéficier aux territoires limitrophes impactés par le projet.

Enfin, certaines personnes regrettent que les opposants au projet soient partis trop tôt et qu'ils ne se soient pas exprimés lors des ateliers.

Les participants espèrent que leurs avis et remarques seront pris en compte.

La société **Epuron** remercie les participants pour leur travail et indique qu'elle en tiendra compte pour la rédaction de ces mesures. Elle sera vigilante à leur faisabilité.

La société **Epuron** s'engage à tenir au courant les habitants du territoire de la suite du projet. La forme reste à définir : lettre, exposition, site Internet... ou une combinaison de ses différents moyens.

La clôture de cet atelier est marquée par un moment de convivialité autour d'un verre.

Photomontages avec un angle de 60°

Ces photomontages sont à retrouver directement sur le site internet d'EPURON à l'adresse suivante :

<https://www.epuron.fr/fr/projects/projet-de-parc-eolien-ravieres-et-jully>